Mis en ligne le 5 mars 2024,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Général des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240304-20-BF
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-03-2024
Publication le : 05-03-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 29 février 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 23 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Julie LADRET et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Sébastien MAGNIER donnant pouvoir à Monsieur Brahim SAADI, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Stéphanie BESSET donnant pouvoir à Madame Anne DROGO, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Yann GUELY donnant pouvoir à Monsieur René MARTIN et Monsieur Xavier HEDOU donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY.

Monsieur René MARTIN est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-7.1-016

Adoption du CFU (Compte Financier Unique) 2023

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a expérimenté le Compte Financier Unique pour les exercices comptables 2022 et 2023.

Conformément à l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, modifiant l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ne peut pas présider la séance pour cette délibération, mais peut assister à la discussion et doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil municipal élit sa Présidente de séance en la personne de Madame Dolores ADAMSKI, Première adjointe.

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2023,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240304-20-BF
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-03-2024
Publication le : 05-03-2024

Le Conseil municipal après avoir délibéré par :

4 abstentions : Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER (ayant donné pouvoir à Eric GLENAT) et Xavier HEDOU (ayant donné pouvoir à Frank PRESUMEY),
17 voix pour,

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2023 présentant un résultat de clôture de 1 669 903,30 **€** soit :

 - Un excédent de fonctionnement de 1 507 689,52 €
 - Un déficit d'investissement de 162 213,78 €

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

 - En dépenses d'investissement 623 517,88 €
 - En recettes d'investissement 5 120,00 €

- **Arrête** les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2023 (cumul du résultat d'exécution, des reports de l'année N-1 et des restes à réaliser de N+1) de 1 051 505,42 €, soit :

 - Un excédent de fonctionnement de 1 507 689,52 €
 - Un déficit d'investissement de 456 184,10 **€**

- **Adopte** le Compte Financier Unique 2023.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 4 mars 2024
Le Maire



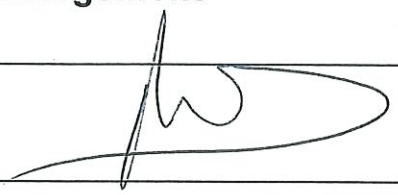
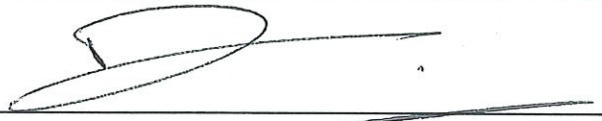
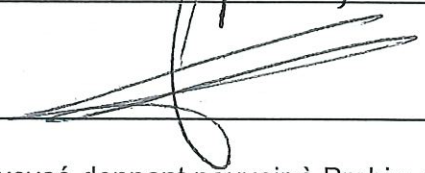
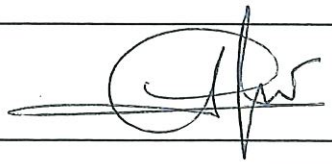
AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240304-20-BF
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-03-2024
Publication le : 05-03-2024

COMMUNE DE TULLINS

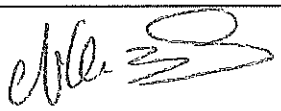
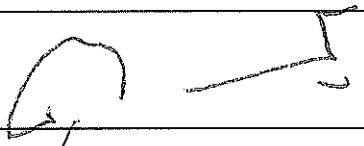
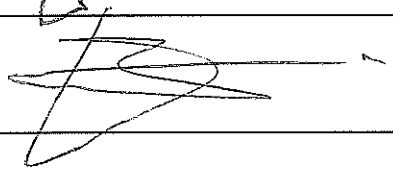
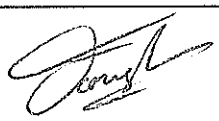
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal - Séance du 29 février 2024

Délibération n° 2024-7.1-016
Adoption du CFU (Compte Financier Unique) 2023
Emargement

ADAMSKI Dolores	
GRENIER Florian	
DROGO Anne	
SAADI Brahim	
FERNANDEZ Alain	
MARTIN René	
LUBIN Pascale	
CORREIA DOS SANTOS José	
MAGNIER Sébastien	Excusé donnant pouvoir à Brahim SAADI
VINCIGUERRA Damien	Excusé donnant pouvoir à Florian GRENIER
SERPAGGI Laëtitia	Absente
GLENAT Eric	
PRESUMEY Frank	

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240304-20-BF
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-03-2024
Publication le : 05-03-2024

BERTHIER Clotilde	Excusée donnant pouvoir à Eric GLENAT
BESSET Stéphanie	Excusée donnant pouvoir à Anne DROGO
GINESTET Sébastien	Absent
AUGIER Cédric	Absent
BANCHERI Jean-Charles	
CLUZEL Nicole	
PASERO Robert	
LADRET Julie	
GUELY Yann	Excusé donnant pouvoir à René MARTIN
FANGET Orlane	
HEDOU Xavier	Excusé donnant pouvoir à Frank PRESUMEY